

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving Public Works and Government
Services Canada/Réception des soumissions
Travaux publics et Services gouvernementaux
Canada
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1
Bid Fax: (204) 983-0338

REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION

**Proposal To: Public Works and Government
Services Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

**Proposition aux: Travaux Publics et Services
Gouvernementaux Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Title - Sujet Digital PCR System	
Solicitation No. - N° de l'invitation 6D063-132301/A	Date 2013-10-17
Client Reference No. - N° de référence du client PHAC	
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$WPG-211-8691	
File No. - N° de dossier WPG-3-36129 (211)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2013-11-27	Time Zone Fuseau horaire Central Daylight Saving Time CDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Wiebe, Amanda	Buyer Id - Id de l'acheteur wpg211
Telephone No. - N° de téléphone (204) 983-7032 ()	FAX No. - N° de FAX (204) 983-7796
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: PUBLIC HEALTH AGENCY OF CANADA National Lab for HIV Reference Services 100 Enlantine Drive Blg 6 Rm 3164 Ottawa Ontario K2A 0W1 Canada	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Vendor/Firm Name and Address

**Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur**

Issuing Office - Bureau de distribution

Public Works and Government Services Canada - Western
Region
PO Box 1408, Room 100
167 Lombard Ave.
Winnipeg
Manitoba
R3C 2Z1

Delivery Required - Livraison exigée See Herein	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Compte rendu

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
2. Présentation des soumissions
3. Demandes de renseignements en période de soumission
4. Lois applicables

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation
2. Méthode de sélection

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité
2. Besoin
3. Clauses et conditions uniformisées
4. Durée du contrat
5. Responsables
6. Paiement
7. Instructions relatives à la facturation
8. Attestations
9. Lois applicables
10. Ordre de priorité des documents
11. Clauses du Guide des CCUA

Liste des annexes

- Annexe A Besoin
Annexe B Base de paiement

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Cette demande de soumissions ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

Le besoin est décrit en détail à l'article 2 des clauses du contrat éventuel.

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat*

(<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisee-s-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document 2003 (2013-06-01) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2003, Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : soixante (60) jours

Insérer : quatre-vingt dix (90) jours

2. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

3. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

4. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en

Solicitation No. - N° de l'invitation

6D063-132301/A

Amd. No. - N° de la modif.

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg211

Client Ref. No. - N° de réf. du client

File No. - N° du dossier

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PHAC

WPG-3-36129

supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

PARTIE 3 - INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

1. Instructions pour la préparation des soumissions

Le Canada demande que les soumissionnaires fournissent leur soumission en sections distinctes, comme suit :

Section I : Soumission technique (1 copie papier)

Section II : Soumission financière (1 copie papier)

Section III : Attestations (1 copie papier)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions.

En avril 2006, le Canada a approuvé une politique exigeant que les agences et ministères fédéraux prennent les mesures nécessaires pour incorporer les facteurs environnementaux dans le processus d'approvisionnement Politique d'achats écologiques

(<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ecologisation-greening/achats-procurement/politique-policy-fra.html>).

Pour aider le Canada à atteindre ses objectifs, les soumissionnaires devraient :

- 1) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm) contenant des fibres certifiées provenant d'un aménagement forestier durable et contenant au moins 30 % de matières recyclées; et
- 2) utiliser un format qui respecte l'environnement: impression noir et blanc, recto-verso/à double face, broché ou agrafé, sans reliure Cerlox, reliure à attaches ni reliure à anneaux.

Section I : Soumission technique

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

Section II : Soumission financière

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

1.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2010-01-11) Fluctuation du taux de change

Section III : Attestations

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations exigées à la Partie 5.

PARTIE 4 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

- a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

1.1 Évaluation technique

1.1.1 Critères techniques obligatoires

- a) Capacité d'accomplir tous les travaux décrits à l'annexe «A», Énoncé des travaux.
- b) Fourniture de prix comme demandé dans l'annexe «B», Base de paiement

1.2 Évaluation financière

Clause du Guide des CCUA A0222T (2013-04-25) Évaluation du prix

2. Méthode de sélection

Une soumission doit respecter les exigences de la demande de soumissions et satisfaire à tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas sera recommandée pour attribution d'un contrat.

PARTIE 5 - ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et la documentation exigées pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre à cette demande, la soumission sera également déclarée non recevable ou sera considéré comme un manquement au contrat.

1. Attestations obligatoires préalables à l'attribution du contrat

1.1 Code de conduite et attestations - documentation connexe

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Code de conduite et attestations - soumission des instructions uniformisées 2003. La documentation connexe requise à cet égard, assistera le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits à l'annexe « A », Besoin.

3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://ccua-sacc.tpsgc-pwgsc.gc.ca/pub/acho-fra.jsp>)achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

3.1 Conditions générales

2010A (2013-04-25), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

3.2 Conditions générales supplémentaires

Logiciels sous licence (2010-08-16) 4003 s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

4.1 Date de livraison

Bien que la livraison soit demandée pour le trois semaines à la date d'attribution, la meilleure date de livraison qui peut être offerte est le _____ .

5. Responsables

5.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Amanda Wiebe
Agente d'approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernement aux Canada
Direction générale des approvisionnements
167, av. Lombard, pièce 100, Winnipeg, (MB), R3C 2Z1

Tél : (204) 983-7032

Télé : (204) 983-7796

Courriel: amanda.wiebe@pwgsc-tpsgc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : **à déterminer**

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

5.3 Représentant de l'entrepreneur

Nom : _____

Titre : _____

Organisation : _____

Adresse : _____

Téléphone : ____ ____ _____

Télécopieur : ____ ____ _____

Courriel : _____

6. Paiement

6.1 Base de paiement

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé des prix unitaires fermes précisés dans l'annexe A, selon un montant total de _____ \$ (insérer le montant au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

6.2 Limite de prix

Clause du Guide des CUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

6.3 Paiement unique

Clause du Guide des CUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

6.4 Clauses du Guide des CCUA

Taxes - entrepreneur établi à l'étranger (2007-11-30) C2000C

7. Instructions relatives à la facturation

1.L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

2.Les factures doivent être distribuées comme suit:

a.L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

8. Attestations

8.1 Conformité

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

9. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur au Manitoba, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

10. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires Logiciels sous licence (2010-08-16) 4003
- c) les conditions générales 2010A (2013-04-25) General Conditions - Goods (Medium Complexity);
- d) Annexe A, Besoin;
- e) Annexe B, Base de paiement;
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du _____ .

11. Clauses du Guide des CCUA

Appareillage électrique (2006-06-16) B1501C

Marchandises excédentaires (2006-06-16) B7500C

Règlements concernant les emplacements du gouvernement (2010-01-11) A9068C

Assurances (2008-05-12) G1005C

Solicitation No. - N° de l'invitation

6D063-132301/A

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

WPG-3-36129

Buyer ID - Id de l'acheteur

wpg211

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

PHAC

Frais de transport payés d'avance (2008-05-12) C5201C

ANNEXE « A » BESOIN

Le LNSRV (Laboratoire national, services de référence sur le VIH) offre des tests spécialisés aux laboratoires de santé publique, aux laboratoires d'hôpitaux et aux autres laboratoires responsables du diagnostic et de la surveillance clinique des personnes infectées par le VIH. Le LNSRV mène plusieurs études dans lesquelles il est nécessaire de détecter et de quantifier des quantités extrêmement faibles de virus, notamment chez des patients enfants et adultes suivant un traitement.

Le LNSRV a besoin d'un système de réaction en chaîne par polymérase numérique à gouttelettes (ddPCR ou dPCR) permettant de détecter et de quantifier le VIH sous le seuil de détection actuellement possible.

Ces travaux de recherche dépendent de la détection de faibles quantités de VIH. Les tests les plus sensibles sur le marché à la disposition du laboratoire ont une limite inférieure de détection de 20 copies/mL, mais ce n'est pas suffisant.

La matrice de conformité doit être remplie pour que la soumission soit jugée recevable aux fins de la demande de propositions.

Matrice de conformité

Il est obligatoire de remplir et de présenter la spécification obligatoire pour que la soumission soit jugée recevable et admissible à l'étape suivante du processus.

1. Les soumissionnaires doivent indiquer s'ils satisfont (OUI) ou non (NON) à chacune des spécifications.
2. Les soumissionnaires doivent indiquer où dans la soumission technique se trouve la spécification technique.

Pour tout critère respecté, veuillez préciser la spécification offerte qui satisfait à l'exigence ou la dépasse et faire un renvoi à l'endroit où se trouve la documentation à l'appui dans votre proposition. S'il n'y a pas assez d'espace dans le tableau, inscrivez un numéro RIS (renvoi à de l'information supplémentaire) et fournissez les détails appropriés sur une page distincte dans la proposition. Si la documentation à l'appui publiée n'est pas disponible sous la forme de brochures, de feuilles de données techniques ou autres, inscrivez « attestation par signature » dans le tableau.

Article	Description	Réponse du soumissionnaire : Le soumissionnaire doit indiquer comment il satisfait aux spécifications ci-dessous et faire un renvoi précisant où cette spécification technique est indiquée dans sa documentation de soumission.	Conformité : OUI/NON
1.	Le système doit pouvoir être utilisé avec : 1) des sondes spécifiques; 2) des colorants intercalants non spécifiques.		
2.	Doit permettre de réaliser des analyses dans un format de plaque à 96 puits.		
3.	Doit permettre d'analyser au moins 96 échantillons en un jour ouvrable (< 5 heures). Cela comprend le traitement des échantillons, la PCR, la lecture des données et l'analyse des résultats.		
4.	Doit permettre de produire de 12 000 à 20 000 divisions par échantillon pour 96 échantillons uniques.		
5.	Doit permettre de détecter des signaux de fluorescence correspondant à ceux des sondes de PCR marquées par les colorants VIC, HEX et FAM.		
6.	Doit permettre de détecter des signaux de fluorescence émis par au moins 2 sondes uniques dans une cuve de réaction unique.		
7.	Doit permettre de différencier 11 variations du		

	nombre de copies de gènes vs 10 ou moins à l'aide de deux réactions ou moins de l'échantillon dans un puits réactionnel, une chambre réactionnelle ou un panel, avec une quantité de départ d'acide nucléique équivalant à 100 ng ou moins d'ADN génomique humain dans l'échantillon, de façon à réduire les exigences relatives à la taille des échantillons et le coût des consommables.		
8.	Doit permettre de réaliser l'amplification sans étape de préamplification.		
9.	Doit permettre de détecter une variante génétique donnée à un niveau d'abondance aussi faible que 0,001 % dans un échantillon comprenant d'autres variantes génétiques, et permettre la quantification linéaire de cette variante sur quatre ordres de grandeur relatifs à l'abondance dans un mélange complexe d'acides nucléiques.		
10.	NE doit PAS nécessiter la réalisation de courbes d'étalonnage ou l'utilisation d'un étalon externe pour l'estimation de l'abondance relative des acides nucléiques cibles. L'instrument doit générer des données numériques reflétant une quantification absolue de l'abondance des acides nucléiques cibles.		
11.	Doit permettre de générer un volume de division de 1 nL ou moins.		
12.	La précision des données doit être de 5 % ou moins après 20 000 divisions par échantillon dans un puits réactionnel ou une chambre réactionnelle ou un panel.		
13.	NE doit PAS nécessiter l'utilisation de matériel spécialisé pour la manipulation de liquides ou de robots manipulateurs de liquides, pour lesquels il faudrait former un technicien, car le système sera utilisé par de nombreux chercheurs participant à divers programmes.		
14.	Doit permettre de générer et d'analyser des divisions en réduisant le volume mort du récipient et du lecteur à < 25 % du volume de départ.		
15.	Pour ce qui concerne les ARN cibles, le système doit permettre de réaliser une RT-PCR sans étape distincte de transcription inverse avant l'amplification.		
16.	Le système doit comprendre tous les logiciels nécessaires à son fonctionnement et à la réalisation des analyses.		
17.	L'installation et la formation doivent être fournies (date à déterminer au moment de l'octroi du contrat).		
18.	Garantie du fabricant – L'unité doit être assortie d'une garantie d'au moins 1 an sur les pièces et les services.		

ANNEXE « B »**Méthode de paiement**

Les soumissionnaires doivent remplir la méthode de paiement conformément aux éléments suivants :

1. Veuillez indiquer le prix de tous les articles contractuels.
2. Le PRIX doit consister en un prix unitaire ferme (TPS en sus) tout compris pour toute la durée du contrat. Les tarifs DOIVENT comprendre TOUS les coûts (transport et déchargement) associés à la fourniture des biens, conformément aux exigences de l'annexe A ci-jointe. Les taxes applicables doivent être indiquées distinctement sur toute facture consécutive, s'il y a lieu.
4. En cas d'erreur dans le prix calculé figurant dans l'offre de l'entrepreneur, le prix unitaire aura priorité et le prix calculé doit être corrigé dans l'évaluation. Toute erreur touchant les quantités dans l'offre de l'entrepreneur doit être corrigée pour refléter les quantités qui figurent au présent document.

Les biens doivent livrés FAB destination à :

**LABORATOIRE NATIONAL, SERVICES DE RÉFÉRENCE SUR LE VIH
100, promenade Églantine, Immeuble n° 6, salle 3164
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9**

Le fournisseur doit indiquer la meilleure date de livraison (en nombre de semaines) à partir de la date de commande.

Une fois remplie, la présente section consistera en la proposition financière du soumissionnaire et le paiement sera effectué conformément au prix ci-dessous :

Article	Description	Unité de distribution	Qté est.	Prix unitaire	Total calculé
1	Système de PCR numérique conformément à l'annexe A (englobe le transport, le déchargement, l'installation et la formation) Marque et modèle offerts :	chaque	1		
	PRIX TOTAL :				